

### Associations à caractère médico-social - Subventions - 2<sup>ème</sup> répartition

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable, lors de sa réunion du 11 octobre 1989, de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition suivante de répartition de subventions aux associations à caractère médico-social :

| Associations                                       | Somme attribuée en 1987 | Somme attribuée en 1988 | Somme proposée en 1989        |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| AIDES Franche-Comté                                | -                       | -                       | 3 500 F<br>(except.) création |
| Collectif Drogue                                   | -                       | -                       | 3 000 F<br>(except.) création |
| Association Don d'Organes et Tissus Humains (ADOT) |                         | 1 200 F                 | 1 580 F<br>(complément)       |
| <b>TOTAL</b>                                       |                         |                         | <b>8 080 F</b>                |

Le Conseil Municipal est invité à statuer ; en cas d'accord la dépense, soit 8 080 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9 article 657 code service 50000.

**Mme BULTOT** : C'est au sujet du Collectif Drogue. Localement, le Collectif Drogue Développement regroupe une dizaine d'associations : la CIMADE, Terre des Hommes, Artisans du Monde, Médecins du Monde, le CCFD, LACIM, Espoir Drogue, Médecins Mondis, l'Armée du Salut ainsi que la Fédération de l'Éducation Nationale du Doubs. Ce collectif s'est créé dans le cadre de la campagne européenne d'information sur la drogue qui s'intitule «Drogue, l'état de dépendance». Il a été créé en avril 1989 et il a bénéficié dès le départ du soutien de la Municipalité, plus particulièrement de la délégation de M. JEANNIARD.

La subvention qu'il nous est demandé d'accepter (3 000 F) servira à financer en partie les valises pédagogiques sur le thème «Les racines de la drogue c'est aussi le sous-développement dans les pays du Tiers-Monde».

Dans les actions qui ont été menées par ce collectif, il est à souligner le succès de la soirée publique du 23 octobre au Kursaal où l'on a trouvé, sur la même tribune, devant un public très jeune et très nombreux, des cultivateurs de coca d'Amérique Latine et des gens qui, comme à Espoir Drogue, sont confrontés aux toxicomanes de notre ville.

Le débat a montré que la répression, si elle est nécessaire, ne saurait à elle seule résoudre les problèmes de la drogue. Elle doit être accompagnée de mesures de développement dans les pays des Tiers-Monde et de mesures de prévention visant à diminuer la demande dans les pays occidentaux. En effet, le producteur de coca, de pavot ou de cannabis cultive ces plantes pour ne pas mourir de faim. L'augmentation de la production de drogue dans ce pays est en relation directe avec la dégradation de la situation économique. Par ailleurs, les guerres régionales et intestines au Liban, en Afghanistan, au Pérou incitent également à produire davantage de drogue afin d'acheter l'armement, mais il ne faut pas perdre de vue que quand bien même toutes ces productions seraient arrêtées dans ces pays, elles prendraient ailleurs tant le besoin de drogue existe actuellement pour des raisons économiques et existentielles dans le monde entier.

Lutter contre la drogue ne peut se réduire à la répression, c'est lutter contre les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, c'est lutter contre les injustices sociales à l'intérieur de notre pays ; c'est le message que développe la campagne «Drogue, l'état de dépendance», message que je partage et dont je voulais me faire l'interprète auprès de vous aujourd'hui.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. M. JEANNIARD partage le même point de vue, je pense.

**M. JEANNIARD** : Naturellement et je voudrais dire également que la Municipalité se préoccupe de la lutte contre la toxicomanie ; en particulier le prochain Conseil Communal de Prévention de la Délinquance aura comme thème principal la lutte contre la toxicomanie avec différents intervenants qualifiés sur ce sujet.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Une date est-elle retenue ?

**M. JEANNIARD** : Soit le 25 novembre, soit le 2 décembre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de cette information.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est soumise.